

**RÉSOLUTION**  
**2024-002**

**ANNULATION DE LA CARTE DE CRÉDIT DE L'ANCIENNE MAIRESSE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Grosse-Île (la Municipalité) ne peut administrer ses affaires, faute de quorum depuis le 3 octobre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que perdure cette situation, la Commission municipale du Québec (la Commission) peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale* (RLRQ, c. C-35), adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 4 octobre 2024, le président de la Commission a désigné deux de ses membres, soit M<sup>e</sup> Philippe Asselin et, en son absence, M<sup>e</sup> Martin St-Laurent, pour voir à l'administration de la Municipalité et adopter à cet effet par résolution toute mesure nécessaire;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la démission de madame Diana-Joy Davis le 30 septembre 2024, le poste de maire est vacant depuis le 3 octobre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Davis détenait une carte de crédit Visa Desjardins dans le cadre de l'exercice de ses fonctions à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'octroi et l'utilisation d'une carte de crédit par une personne élue est une pratique qui est maintenant à proscrire ((*Re*) *Demande d'enquête en éthique et déontologie concernant l' élu Gaétan Guindon*, 2024 CanLII 39512 (QC CMNQ), par. 72 à 77).

**CONSIDÉRANT QUE** dans ces circonstances, la direction générale recommande d'annuler cette carte de crédit;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**D'ANNULER** la carte de crédit Visa Desjardins que détenait madame Diana-Joy Davis dans le cadre de l'exercice de ces fonctions de mairesse à la Municipalité;

**DE MANDATER** la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité pour effectuer toutes les démarches nécessaires en ce sens, ce qui inclus de signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis auprès de l'institution financière concernée.

---

Philippe Asselin  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de  
ce document constitue l'original de la  
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président